

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 24 JANVIER 2013

Le vingt quatre janvier deux mille treize à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, M. Hubert DECARITE, Mme Mireille JEAN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, M. Laurent LE MARQUIS, Mme Isabelle GAMACHE, Mme Nathalie ENQUEBECQ, M. Christophe POLIDOR, M. Roger PASQUIER, M. Joël POISSON.

Étaient Absents excusés : Mme Elsa BURET, M. Bernard LESERT (pouvoir donné à M. DECARITE), M. Pierre GRANDIN.

Secrétaire de séance : M. Laurent LE MARQUIS

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- présentation d'un projet de construction sur la commune.

Accord unanime de l'Assemblée.

Début de la séance : 18H42

Le compte rendu de la séance du 20 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

18H50 Entrée en salle de Mme Isabelle GAMACHE

240113-01

Projet maison innovante

Une personne intéressée par l'achat d'une parcelle de terrain dans le bourg assiste à la réunion du Conseil Municipal. Il souhaite présenter et soumettre son projet de maison à toit plat aux élus. Cette maison serait implantée aux abords du futur lotissement communal, en zone UA du PLU. Après vérification du règlement du PLU, article Ua 11, il s'avère que sur cette zone, la création architecturale à favoriser est celle du type architectural dominant découlant de l'historique de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, d'émettre un avis défavorable en conformité avec l'article Ua 11 du PLU.

Voix pour l'avis défavorable : 11
Voix contre : 0
Absentions : 0

PERSONNEL

240113-02

Prise en charge des frais kilométriques

Suite au retour à 1% du taux plafond de la cotisation des collectivités au CNFPT, le conseil d'administration du CNFPT a décidé de procéder à nouveau à l'indemnisation des frais de transport des stagiaires à compter du 1^{er} janvier 2013. Les modalités d'indemnisation ont été revisitées et s'inscrivent dans une logique de développement durable. Aussi, afin de favoriser le covoiturage et les transports en commun, il est décidé, pour les véhicules individuels, si l'aller/retour est égal ou inférieur à 50 km, de ne plus indemniser le stagiaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de prendre en charge les 50 premiers kilomètres du déplacement (sauf en cas de covoiturage et d'utilisation d'un véhicule de service) à hauteur de 0,15€/km.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Absentions : 0

ECOLE

Réforme des rythmes scolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, faisant passer la semaine d'école à 4 jours et demi, les Conseils Municipaux doivent délibérer afin de préciser le souhait de leur collectivité, à savoir :

- mettre en œuvre cette réforme à compter de la rentrée 2013
- ou solliciter une dérogation auprès des services départementaux de l'Education Nationale, afin de la mettre en place à compter de la rentrée scolaire 2014/2015.

Monsieur le maire propose de reporter la délibération au prochain conseil Municipal afin de consulter au préalable les enseignants et les représentants des parents d'élèves.

MAIRIE

240113-03

Validation du contrat de suivi des progiciels pour le pack e.magnus de BERGER LEVRAULT

Le contrat de suivi de progiciels, pack e.magnus, qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Berger-Levrault réalise des prestations de suivi, dont la Commune de Hardinvast a reçu une licence d'utilisation, doit être validé ;

Le Maire propose la validation du contrat pour la période qui débute le 15 mai 2012 et prends fin le 31 décembre 2014. Le coût s'élève à 905,60 € TTC pour l'année 2013 et sera révisé chaque année au 1er janvier.

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de suivi de progiciels, pack e.magnus, avec la société Berger-Levrault. Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6156 du BP 2013.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Absentions : 0

BUDGETS

Les budgets doivent être votés pour le 15 avril 2013.

Point sur les finances

Madame JEAN présente aux membres du Conseil Municipal l'ébauche du Budget Primitif 2013. Il comporte une estimation des frais de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2013. A cet effet, une liste des besoins a été établie.

Des études complémentaires vont être menées afin d'estimer le coût de ces investissements et à la suite de cela, les choix seront effectués.

LOTISSEMENTS LE CLOS DE L'EGLISE

240113-04 Annule et remplace la délibération 201212-114

Avenant n°1 – Ets MESLIN : réalisation des travaux VRD

Pour faire suite à l'offre des Ets Meslin, retenue par délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2012, pour un montant HT de 236 906,10 € (soit 283 339,69 € TTC), un avenant est présenté au Conseil Municipal.

Cet avenant, d'un montant HT de 8 003,50 € (soit 9572.19 € TTC), portant le montant du marché à 244 909,60 € HT correspond à divers travaux supplémentaires et répartis comme suit :

- En plus value, sur le budget du Lotissement le Clos de l'Eglise, pour la partie lotissement.
- en moins value sur le budget communal, pour la partie parking.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cet avenant.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Absentions : 0

240113-05

Devis Eaux de Normandie : raccordement du lotissement

Monsieur DECARITE présente un devis de Eaux de Normandie relatif aux travaux de raccordement en eau potable du Lotissement le clos de l'Eglise.

Après délibération, ce devis estimatif d'un montant HT de 1 306,43 € (soit 1 562,50 € TTC) est validé par le Conseil Municipal. Le paiement s'effectuera au prorata des travaux réalisés et sera imputé en section de fonctionnement du budget du lotissement.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Absentions : 0

Informations chantier :

Des cailloux seront mis en place pour soutenir la butte derrière la mairie.
Les travaux de viabilisation seront terminés en fin de semaine 4.

20h13 Entrée en salle de M. POISSON

VOIRIE

240113-06

Nom des rues

Vu le plan des rues du Hameau "le Ferrage, des lotissements "le Clos de l'Eglise" et "Résidence le Rocher",

Considérant que ces voies non dénommées sont de nature à induire en erreur par manque de repères et d'informations ; les usagés, les services postaux, les services de secours, ...

Au regard de ces motivations, sont proposés :

- Pour le Ferrage : Hameau Les Fontaines
Rue de la Forge
Rue des Vergers
- Pour le lotissement "le clos de l'église" : Rue Emmanuel Liais
- Pour le lotissement "Résidence le Rocher" : Rue des Jannières

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

EGLISE/CIMETIERE

Le jardin du souvenir, jardin dédié à la dispersion des cendres, est en cours de réaménagement La commission cimetièrè se charge du choix des pierres qui orneront ce jardin. Une stèle sera installée afin d'y graver, si les familles le souhaitent, le nom des personnes dont les cendres seront répandues dans ce jardin.

L'accessibilité de ce lieu aux personnes à mobilité réduite est à l'étude.

DETR

240113-07

DETR 2013(Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux)

Afin de financer les travaux :

- de remplacement du système de chauffage de l'école
- d'extension de l'atelier de stockage de matériel
- d'accessibilité handicapés de l'église, du cimetière et de la salle polyvalente

et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la faisabilité et le coût des travaux,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à demander une subvention au titre de la DETR 2013,
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Absentions : 0

CCDD

Regroupement des Communautés de Communes

Une étude sur le regroupement des communautés de communes va être réalisée par un cabinet privé.

Concernant le renouvellement de la prestation de service "collecte des ordures ménagères", un avis favorable a été émis en faveur du prestataire actuel avec une collecte hebdomadaire.

Compte rendu de la réunion de l'Association les 3 Déesses du 17 janvier 2013

Le compte rendu de la réunion du 17 janvier 2013 est présenté. Il évoque notamment, la nouvelle charte graphique des topoguides qui sera adoptée, le bilan du travail sur les itinéraires et les recherches de mobiliers ainsi que la synthèse de l'avancement du projet sur l'aménagement des

MISE EN COHERENCE DES ADRESSES DU FERRAGE

240113-08

Prise en charge du remplacement des plaques d'immatriculation

Dans le cadre de la mise en cohérence des adresses du Ferrage depuis le 1^{er} janvier 2013, le Conseil Municipal, après délibération, décide de prendre en charge le coût du changement des plaques d'immatriculation des véhicules possédant les anciennes immatriculations à hauteur de 12 € par plaque, sur présentation d'une facture et d'un relevé d'identité bancaire.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Absentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

Bilan accidentologie dans la Manche 2007/2011

Ce bilan est présenté au Conseil Municipal. Il indique les principaux facteurs d'insécurité routière dans le département. Certaines de ces données sont consultables sur le site :

<http://www.manche.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Securite-et-Defense/Securite-routiere/Observatoire/Bilans-annuels-de-l-accidentologie-dans-la-Manche>

Rencontres avec la Région

Deux panneaux "Village fleuri" ont été remis à la commission voirie lors d'une cérémonie organisée par le Conseil Régional de Basse-Normandie.

Vœux

La cérémonie des vœux aux habitants est prévue le 26 janvier 2013 à la salle polyvalente.

Fin de séance : 21h52